

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 4 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le 4 avril à 17 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Pascale ANDRÉ, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, excepté:

- Madame Caroline BOURDIER-GARREC, excusée, qui donne pouvoir à Madame Adeline PRENVEILLE.

Monsieur Jean-Luc KERGLONOU est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 7 février 2017 est adopté à l'unanimité.

DCM 2017-02-01 Compte administratif 2016 – Budget Commune

Madame Pascale ANDRÉ, Maire, expose le Compte administratif du budget Commune pour l'exercice 2016 en reprenant les principaux postes tant en fonctionnement qu'en investissement.

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		258 384,41		
Opérations de l'exercice	633 049,12	678 290,40	820 611,93	1 143 339,80
TOTAUX	633 049,12	936 674,81	820 611,93	1 143 339,80
Résultat de clôture		303 625,69		322 727,87
Restes à Réaliser	244 571,00			
Résultat de section	Excédent 303 625,69		Excédent 322 727,87	
Résultat	Excédent 626 353,56			

La Commune dégage donc un excédent de fonctionnement de 322 727.87 € et un excédent d'investissement de 303 625.69 €, avec des restes à réaliser de l'ordre de 244 571.00 €.

Après en avoir délibéré, le Compte administratif 2016 du budget Commune est adopté à l'unanimité.

Monsieur Patrick DELPEY, Trésorier principal, précise aux membres du Conseil municipal que les finances de la Commune sont saines, en reprenant notamment quelques ratios financiers comparativement au niveau départemental, régional et national.

DCM 2017-02-02 Affectation des résultats 2016 – Budget Commune

Vu les résultats obtenus sur l'année 2016, Madame le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice au budget primitif 2017 :

- Excédent d'investissement au compte 001 : 303 625.69 €
- Excédent de fonctionnement au compte 1068 : 322 727.87 €

Après en avoir délibéré, l'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

DCM 2017-02-03 Compte de gestion 2016 – Budget Commune

Madame le Maire informe qu'il y a lieu également de délibérer pour adopter le Compte de gestion 2016 du Receveur pour le budget Commune, qui est en conformité avec le Compte administratif.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent, à l'unanimité, le Compte de gestion du budget Commune pour l'année 2016.

DCM 2017-02-04 Vote du Budget primitif 2017 – Budget Commune

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 118 970,30	1 118 970,30
RAR de l'exercice précédent	-	-
Résultat de fonctionnement reporté	-	-
Total de la section de fonctionnement	1 118 970,30	1 118 970,30
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	727 253,79	668 199,10
RAR de l'exercice précédent	244 571,00	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		303 625,69
Total de la section d'investissement	971 824,79	971 824,79
Total du budget	2 090 795,09	2 090 795,09

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612.1 et suivants et L 2311.1 à L 2343.2,

Vu la Commission Finances en date du 27 mars 2017,

Après avoir entendu le rapport de Madame Pascale ANDRÉ, Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'adopter le Budget primitif de l'exercice 2017, dont les sections s'équilibrent comme suit :

- Fonctionnement : dépenses et recettes = 1 118 970,30 €
- Investissement : dépenses et recettes = 971 824,79 €
- Total du Budget : 2 090 795,09 €

DCM 2017-02-05 Compte administratif 2016 – Budget Assainissement

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	56 347,22	-	3 471,28	-
Opérations de l'exercice	20 933,29	12 423 .00	21 700,85	16 764,04
TOTAUX	77 280,51	12 423.00	25 172,13	16 764,04
Résultat de clôture	Déficit 64 857,51		Déficit 8 408,09	
Résultat	Déficit 73 265,60			

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte administratif du budget Assainissement pour l'exercice 2016.

DCM 2017-02-06 Affectation des résultats 2016 – Budget Assainissement

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2016 du budget Assainissement au budget primitif 2017 de la façon suivante :

- Déficit d'investissement au compte 001 : 64 857,51 €
- Déficit de fonctionnement au compte 002 : 8 408,09 €

A l'unanimité, l'affectation des résultats est approuvée.

DCM 2017-02-07 Compte de gestion 2016 – Budget Assainissement

Madame le Maire informe qu'il y a lieu également de délibérer pour adopter le Compte de gestion 2016 du Receveur du budget Assainissement, qui est en conformité avec le Compte administratif.

Les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le Compte de gestion du Receveur du budget Assainissement pour l'exercice 2016.

DCM 2017-02-08 Vote du Budget primitif 2017 – Budget Assainissement

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	26 076,28	34 484,37
RAR de l'exercice précédent	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement reporté	8 408,09	0,00
Total de la section de fonctionnement	34 484,37	34 484,37
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	428 076,54	502 934,05
RAR de l'exercice précédent	10 000,00	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	64 857,51	0,00
Total de la section d'investissement	502 934,05	502 934,05
Total du budget	537 418,42	537 418,42

Vu la Commission Finances en date du 27 mars 2017,

Après avoir entendu le rapport de Madame Pascale ANDRÉ, Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le Budget primitif de l'exercice 2017, dont les sections s'équilibrent comme suit :

- Fonctionnement : dépenses et recettes = 34 484,37 €
- Investissement : dépenses et recettes = 502 934,05 €
- Total du Budget : 537 418,42 €

DCM 2017-02-09 Taux de contributions directes 2017

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées 2016	Bases notifiées 2017	Taux appliqués par décision du Conseil municipal	Produit proposé en commission finances
Taxes d'Habitation	1 431 438	1 448 000	16,79	243 119
Taxe foncière sur propriété bâties	892 444	904 700	24,20	218 937
Taxe foncière sur propriété non bâties	76 081	76 000	45,90	34 884
TOTAL				496 940

Sur proposition des membres de la Commission Finances du 27 mars 2017, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux communaux 2016 pour 2017.

DCM 2017-02-10 Achat foncier Le Deun

La Commune souhaite se porter acquéreur de deux parcelles pour une superficie de 1 763 m² (AD 7 Pen Ar Guéar et AC 14 Rue de la Gare), proposées par la famille Le Deun.

Après échange avec les vendeurs, la Commune a fait une proposition d'achat pour un montant de 14 000 € (évaluation faite par France Domaines).

Les frais d'actes seront à la charge de la Commune.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent l'achat de l'ensemble des parcelles pour un montant de 14 000 € et autorisent Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DCM 2017-02-11 Achat foncier Lanvéneq

D'autres propriétaires ont sollicité la Commune pour la cession d'un terrain de 1 678 m² (AC 55 Rue de Bellevue) pour un montant de 1 000 €.

Les frais d'actes seront à la charge de la Commune.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'achat de cette parcelle pour un montant de 1000 € et autorise également Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Validation de la numérotation

Monsieur Pierre CABON, adjoint, fait le point sur la numérotation. Le dossier arrive à son terme avec une numérotation métrique en campagne. Les numéros sont commandés par la Commune et seront posés par les agents techniques au cours des deux prochains trimestres. Des panneaux indicateurs seront également mis en place pour lever toute les ambiguïtés. La Poste appuie également la Commune dans cette démarche.

Point Enfance-Jeunesse

Madame Anne QUEMENEUR, adjointe, évoque plusieurs points :

- Le comité de pilotage Breizh Jeunesse ainsi que les questionnaires mis en place sur plusieurs communes.
- Les horaires de l'école ont été validés par l'Académie pour la rentrée prochaine. Ils seront identiques à ceux de l'année 2016-2017.
- Une enquête est en cours pour étudier l'intérêt d'une modification des horaires de la garderie périscolaire.

Compte-rendu de la Commission Travaux du 4 mars 2017

Monsieur Joseph RAGUENES, adjoint, informe les membres du Conseil municipal des points abordés lors de cette commission :

- Remise en état de la route allant de la Départementale vers Tréouergat. Cette route est également commune avec Plourin sur une portion et Tréouergat sur une autre. Le chiffrage est en cours avant la validation du marché. Cette route sera rétrocédée par la suite à la CCPI.
- Le projet de local de rangement d'une superficie de 85 m², situé rue du stade, est en cours d'étude.
- Suppression des haies au quartier des Lacs. Une haie vétuste, située sur le domaine public aux abords d'une propriété privée, a été enlevée par le service technique. Les membres de la Commission Travaux ont décidé de ne pas répondre favorablement à la demande du propriétaire pour clôturer son terrain.
- Une borne de recharge pour véhicule électrique sera posée rue de Bellevue. Les travaux seront à la charge du SDEF.
- L'achat de matériel pour le service technique a été validé : une coupe type mulching et une tondeuse.
- Traitement des espaces verts sans produit phytosanitaire.
- Réflexion sur les solutions envisageables pour la sécurité au carrefour de la rue de l'école et la départementale où la vitesse réglementée n'est pas respectée par quelques automobilistes. Période provisoire de test avec la pose d'un panneau « Cédez le passage » sur la départementale, rendant la rue de l'école prioritaire.
- Carrefour route de Trézeguer et route de Milizac : suppression du panneau Stop route de Trézeguer instaurant la priorité à droite.

Projet Mairie

Le choix définitif de l'architecte sera pris le 7 avril 2017.

Les trois esquisses proposées par les architectes sont disponibles sur des panneaux dans la salle André Malraux, afin que les administrés puissent également donner leurs avis.

En terme de planning, le dépôt de permis est envisagé la deuxième quinzaine de juin et le lancement de la consultation des entreprises vers mi-octobre pour un démarrage des travaux en janvier 2018.

DCM 2017-02-12 Adhésion 2017 au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Le CAUE est une association départementale créée à l'initiative du Conseil départemental dans le cadre de la loi sur l'architecture (1977). Cette structure a pour vocation la promotion de la qualité architecturale urbaine, paysagère et environnementale et la promotion d'une culture commune dans ce domaine.

Il accompagne la Commune sur de nombreux projets.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs au renouvellement de l'adhésion au CAUE pour l'année 2017 et jusqu'à la fin du mandat.

DCM 2017-02-13 DIA

Pour information, Madame le Maire fait savoir que la Commune n'a pas usé de son droit de préemption pour les parcelles suivantes :

- Parcelles AC n°59 et 60, 1 RUE DE BELLEVUE – Superficie 669 m²
- Parcelle AE n°80, 10 RUE DE TOULOU LERN – Superficie 691 m²
- Parcelle AB n°112, 9 RUE DE KÉRIVOARÉ – Superficie 940 m²

DCM 2017-02-14 Convention pour la pose d'une borne IRVE (Infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables)

Comme évoqué lors de la Commission Travaux du 4 mars 2017, la pose d'une borne de recharge pour les véhicules électriques est envisagée sur la commune de Lanrivoaré. Pour cela, il est nécessaire de signer une convention avec le SDEF.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal autorisent le Maire ou l'un de ses adjoints à signer cette convention ainsi que tout document relatifs à ce dossier.

Séance levée à 19h28.